

ANALYSE ECONOMIQUE ET HISTORIQUE DES SOCIETES CONTEMPORAINES

Option économique

Stéphane BECUWE

Sujet : Le libre-échange est-il un facteur de croissance ?

Le sujet proposé était pertinent pour trois raisons au moins :

- Il nécessitait l'introduction d'une perspective historique qui permettait de comparer la période actuelle d'intégration internationale des marchés (globalisation) avec des périodes de forte ouverture à la concurrence internationale (milieu du 19^{ème} siècle) et avec des périodes où la protection a été beaucoup plus sensible (première moitié du 20^{ème} siècle).
- Il permettait de fournir une grille de lecture utile de l'actualité où l'ancrage et la persistance de la très forte crise économique actuelle pourraient faire craindre à un retour du protectionnisme conduisant à une spirale déflationniste telle que celle rencontrée à la suite de la crise de 1929.
- Il nécessitait la mobilisation des théories du commerce international dont les plus récentes s'inscrivent dans un cadre dynamique et permettent donc d'établir un lien direct avec la croissance économique.

Au regard de ces trois éléments, le sujet était riche et imposait rigueur et précision. De fait, il s'agissait d'un sujet faussement facile.

Le plan adopté par une grande majorité des candidats fut le suivant :

Thèse : oui, le libre-échange a des effets positifs sur la croissance économique.

Anti-thèse : le libre-échange peut avoir un impact négatif sur la croissance.

De façon subsidiaire, les candidats ont choisi de discuter dans une troisième partie des réformes utiles pour renforcer le lien positif entre commerce international et croissance.

Ce plan peut apparaître un peu trop commun au premier abord. Toutefois, il était difficile de trouver un plan alternatif permettant de bien mieux mettre en valeur le sujet à traiter.

Pour un grand nombre de candidats, la définition du libre-échange a posé problème. Beaucoup ont défini le libre-échange à partir de l'absence d'obstacles à la circulation des biens, des services, des capitaux, du travail, voire d'informations. Pour le reste, même à partir d'une définition correcte, de nombreux candidats confondent les aspects bénéfiques du libre-échange sur la croissance et la pertinence des stratégies de développement fondées sur les exportations de marchandises. Beaucoup ont assimilé échange et libre-échange. Le libre-échange et le protectionnisme relèvent des politiques commerciales mises en œuvre par des Etats. Aussi, parler de « rentabilité » du libre-échange, de la « volonté libre-échangiste » des entreprises était dénué de sens.

Dans les différentes parties, les candidats ont assez systématiquement associé histoire des faits et théories économiques, ce qui était fort bienvenu. Par contre, on regrette la faible rigueur de l'exposé. Un bon devoir doit mêler de l'analyse et des faits et la datation doit être précise. On ne peut pas admettre, comme cela fut trop souvent le cas, qu'en trois lignes soient cités A. Smith, D. Ricardo et H-O-S, sans mentionner que le premier écrit en 1776, le deuxième en 1817 et les trois derniers dans la première moitié du 20^{ème} siècle. En outre, citer l'avantage absolu et l'avantage comparatif ne suffit pas. Des définitions s'imposent. Les théories traditionnelles du commerce international qui constituent des concepts économiques incontournables pour le traitement du sujet sont mal maîtrisées. Les candidats ne distinguent pas spécialisation et libre-échange, les déterminants des avantages comparatifs ne sont pas clairement

explicités. Ainsi, très peu de copies précisent que les écarts de coûts relatifs entre pays s'expliquent chez Ricardo par des différences de technologies alors qu'ils se justifient par des différences de dotations factorielles chez H-O-S.

En ce qui concerne les nouvelles théories du commerce international, les présentations sont apparues un peu plus en phase avec les arguments énoncés par les articles de référence (effets d'échelle, de variétés, effets pro-compétitifs,...). Par contre, très peu de références à la nouvelle économie géographique, qui était utile pour argumenter sur la croissance « appauvrissante » des échanges en liaison avec les phénomènes de concentration à l'œuvre et les faibles gains à l'échange de la périphérie.

Peu de candidats se sont aventurés sur le terrain de la dynamique des avantages comparatifs en lien avec la croissance endogène en faisant notamment référence aux travaux de Grossman et Helpman (1991). Les candidats n'ont donc pas trouvé opportun de faire une distinction entre analyses statiques et analyses dynamiques ce qui était important pour traiter convenablement le sujet.

De même, peu de candidats se sont demandés comment la transformation des échanges internationaux (inter, intra branche, intra firme, zones régionales, absence ou présence d'institutions internationales, etc.) pouvait modifier la nature du libre-échange.

Les références mobilisées paraissent très souvent largement datées. A. Amin, A. Emmanuel, R. Prebisch, F. Perroux, A.O. Hirschman, Akamatsu, R. Vernon, N. Kaldor...ont été très souvent cités et largement plus que P. Krugman, Brander et Spencer et J. Stiglitz. Sans vouloir nier l'intérêt de citer ces travaux, terminer les devoirs par ces seules références est apparu bien maladroit.

La mobilité des facteurs de production et le rôle des firmes multinationales dans la division internationale du travail et la segmentation des processus productifs ont été assez systématiquement mentionnés. Toutefois, la prise en compte de ces phénomènes n'a pas été toujours très satisfaisante pour répondre à la question posée.

Un nombre non négligeable de copies s'est aventuré sur le terrain de la globalisation financière. Il y a évidemment matière à remplir des pages, mais le jury a considéré que ces analyses ne répondaient pas à la question posée.

Les connaissances historiques sur le sujet sont mieux maîtrisées. Toutefois, outre les anachronismes et imprécisions habituels, nous regrettons qu'il n'y ait pas eu de discussions très systématiques sur les différences et les similitudes entre la phase de libéralisation des échanges initiée au milieu du 19^{ème} siècle par la Grande-Bretagne et celle mise en place au sortir de la seconde guerre mondiale (cf. la différence du nombre de pays concernés, bilatéralisme versus multilatéralisme, la clause de la nation la plus favorisée,..., et plus généralement les différences entre le libre-échange au 19^{ème} siècle et au 20^{ème} siècle).

Sur la forme, la qualité de l'orthographe est toujours un peu plus dégradée. Certains noms propres ne sont pratiquement jamais bien orthographiés (E. Heckscher, par exemple). La plupart du temps, l'ORD s'écrit « Organe de Règlement des Différents », « closes » (pour clauses)...

Les candidats doivent absolument dégager un temps de relecture. Outre la correction de l'orthographe, ce temps devrait permettre d'éliminer certaines aberrations notamment relatives à la datation des événements.

Une attention plus grande doit être accordée à la conclusion. La plupart n'ouvrent pas les devoirs, se contentent d'une ou deux phrases ou, à l'opposé, présentent de longs résumés du développement.

Correcteurs : Stéphane BECUWE, Jean-Pierre BELIN, Alain COMBES, Claude-Danièle ECHAUDEMAISON, Christian ELLEBOODE, Jean-Pierre HUIBAN, Claude MATHIEU, Jean-José QUILES, Stéphane RIOU, Frédéric TEULON.